

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Vingt Six Février Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Katharina THOMAS, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON, Amélie CORNILLEAU et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Camille FRESNEAU, Christelle PHILIPPEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier AUNEAU est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE, Christelle PHILIPPEAU à Delphine CLOUET, Patrick BUCHET à Stéphane MELLIER et Isabelle LEFOL-ANDRE à Amélie CORNILLEAU.

Objet de la délibération

Convocation le 20 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 18
Publié le 4 mars 2025

2025-002 RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITE AU PERSONNEL

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Par délibération en date du 6 décembre 2018, Le SIVU de l'enfance verse mensuellement une indemnité au personnel de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon participant à la gestion administrative du syndicat dans le cadre de la convention établie avec la Ville.

Compte tenu des mouvements de personnel dans les services municipaux, il convient de mettre à jour le tableau des agents bénéficiaires de cette indemnité.

Suite au départ de Madame Hélène GIRARD, la commune d'Ancenis-Saint Géréon va procéder au recrutement par voie de mutation de Monsieur Lionel RAVIER sur le poste de Directrice des finances, de la commande publique et des systèmes d'information.

Le président du SIVU de l'Enfance propose donc de verser une indemnité à ce nouvel agent à compter du 1^{er} mars 2025 et de fixer le montant mensuel brut de l'indemnité dans les conditions suivantes :

SERVICE	Fonction	NOM-Prénom du titulaire du poste	Montant
Direction Finances, commande publique et systèmes d'information	Directeur Finances, commande publique et systèmes d'information	RAVIER Lionel	135.99 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 18

Abstentions : 0

Votants : 18

Contre : 0

FIXE le montant des indemnités tel qu'indiqué dans le tableau proposé par le Président et mentionné ci-dessus.

DECIDE que cette indemnité sera indexée chaque année, au 1er février, selon l'évolution de l'inflation sur la base de l'indice INSEE en référence au tableau des valeurs de l'indice des prix à la consommation. France entière (métropole et DOM), base 100 en 1998- Série hors tabac - Ensemble des ménages.

DIT qu'en cas de variation négative de l'indice de référence le montant de l'indemnité versée sera maintenu.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

